

# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

## SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 01/10

1



### La population française région par région\*

En nombre d'habitants recensés en 2007 (variation 2007/2006)

France métropolitaine et DOM	63.601.002	+ 0,65 %
Dont France métropolitaine	61.795.550	+ 0,64 %
▶ Alsace	1.827.248	+ 0,64 %
▶ Aquitaine	3.150.890	+ 0,99 %
▶ Auvergne	1.339.247	+ 0,25 %
▶ Basse-Normandie	1.461.429	+ 0,32 %
▶ Bourgogne	1.633.891	+ 0,31 %
▶ Bretagne	3.120.288	+ 0,83 %
▶ Centre	2.526.919	+ 0,29 %
▶ Champagne-Ardenne	1.339.487	+ 0,05 %
▶ Corse	299.209	+ 1,70 %
▶ Franche-Comté	1.158.671	+ 0,69 %
▶ Haute-Normandie	1.816.716	+ 0,31 %
▶ Ile-de-France	11.598.866	+ 0,57 %
▶ Languedoc-Roussillon	2.560.870	+ 1,04 %
▶ Limousin	737.001	+ 0,83 %
▶ Lorraine	2.339.881	+ 0,18 %
▶ Midi-Pyrénées	2.810.559	+ 1,20 %
▶ Nord-Pas-de-Calais	4.021.676	+ 0,08 %
▶ Pays de la Loire	3.482.594	+ 0,93 %
▶ Picardie	1.900.354	+ 0,32 %
▶ Poitou-Charentes	1.739.780	+ 0,90 %
▶ PACA	4.864.015	+ 1 %
▶ Rhône-Alpes	6.065.959	+ 0,74 %
▶ Guadeloupe	400.584	- 0,04 %
▶ Guyane	213.031	+ 3,32 %
▶ Martinique	397.730	0 %
▶ Réunion	794.107	+ 1,53 %

Idé - Sources : Insee, Les Echos

\* population municipale

1. La métallurgie montre l'exemple
2. Emploi des seniors : les entreprises vont être jugées sur les résultats
3. Le recensement confirme le dynamisme des régions littorales
4. L'incontournable chantier des retraites
5. Taxe carbone : « Nous ne pouvons pas prendre le risque d'une nouvelle censure »
6. CGT : Bernard Thibault redistribue les rôles
7. Prud'homales : SUD en passe d'obtenir 330.000 euros de subventions
8. Taxe professionnelle : un gain d'impôt moyen de 22 % pour les entreprises
9. « Pas question de bâcler la réforme des retraites »
10. 5,5% en 2009 : l'artisanat du bâtiment clôture en baisse

## Les échos 4 janvier 2010

### La métallurgie montre l'exemple

Après avoir longtemps misé sur les préretraites, l'UIMM et les syndicats ont signé un vaste accord de branche pour relever le taux d'emploi des seniors. Le gouvernement en fait un symbole de l'évolution des mentalités.

« *Un texte exemplaire* », « *un modèle à suivre* » : le gouvernement ne tarit pas d'éloges sur l'accord concernant l'emploi des seniors conclu le 4 décembre par le patronat de la métallurgie (UIMM) et tous les syndicats, sauf la CGT. Outre sa portée symbolique dans un secteur où les départs à 55 ans ou avant ont longtemps été la norme, l'accord est jugé remarquable par sa volonté de jouer sur un maximum de leviers. Il fixe comme objectif global de porter, en trois ans, de 11 % à « *au moins 12 %* » la proportion de salariés de plus de 55 ans et de 3 % à au moins 5 % celle des plus de 58 ans. Soulignant la nécessaire « *évolution de la représentation socioculturelle des salariés âgés* », l'accord insiste sur la nécessité de généraliser, à partir de 45 ans et tous les cinq ans, des entretiens de seconde partie de carrière. Il invite les employeurs à s'appuyer sur les nombreux outils d'aménagement de fin de carrière déjà en place (affectation prioritaire à un poste de jour, télétravail, etc.). Les entreprises sont incitées, en cas de passage à temps partiel en fin de carrière, à maintenir les cotisations de retraite sur la base d'un salaire à taux plein.

#### Prévention de la pénibilité

Le maintien dans l'emploi s'appuyera également sur l'élaboration d'une politique de branche de prévention de la pénibilité que l'accord reconnaît précisément dans certaines situations listées. Une approche « *qui va beaucoup plus loin qu'aucun autre accord de branche ne l'avait fait jusqu'ici* » (CFDT) et entrouvre la porte à une réflexion future sur les dispositifs de cessation d'activité liés à la pénibilité, déjà esquissée dans cet accord, qui encourage notamment le recours au compte épargne temps (CET) pour des cessations d'activité progressive.

Pour favoriser le recrutement et l'évolution professionnelle des plus de 45 ans, la métallurgie ambitionne de tripler le recours aux contrats de professionnalisation, aujourd'hui très limité (110 contrats en cours), et de porter de 31 % à 35 % la proportion d'accès à des formations et de 5 % à 7 % celle à des dispositifs de certification professionnelle. Les partenaires sociaux misent aussi sur l'essor, en partenariat avec Pôle emploi et le Fonds de sécurisation des parcours professionnels, des dispositifs de préparation opérationnelle à l'emploi (POE), qui doivent permettre à des chômeurs de bénéficier d'une formation préalable à la prise de poste dans des métiers en tension du secteur. La branche va enfin expérimenter une « *période de mobilité* » permettant aux volontaires de « *découvrir un emploi dans une autre entreprise* », avec possibilité de revenir dans son emploi antérieur.

#### Emploi des seniors : les entreprises vont être jugées sur les résultats

Plus de 8.000 entreprises et 80 branches ont finalisé un dispositif en faveur du travail des plus de 55 ans. La quasi-totalité des entreprises échappera à la « *taxe senior* », applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Mais la qualité des accords fait débat.



4

Année du rendez-vous des retraites, 2010 sera aussi celle de l'emploi des seniors. Les deux sujets sont liés. La pression mise par le gouvernement commence à faire effet, du moins sur le papier. Selon le ministère du Travail, plus de 8.000 entreprises ont finalisé un dispositif en faveur des plus de 55 ans, via un plan d'action (deux tiers des cas) ou un accord interne, et plus de 80 branches, couvrant les trois quarts des salariés du privé, ont signé un accord. « *A force de détermination, on a amorcé le mouvement* », se félicite-t-on Rue de Grenelle et à Bercy. Conséquence de cette « *forte dynamique de négociation* », la quasi-totalité des entreprises de plus de 50 salariés échappera à la taxe de 1 % de la masse salariale instaurée au 1<sup>er</sup> janvier. Les PME de moins de 300 salariés encore non couvertes ont obtenu trois mois de délai. Mais cette abondance de textes doit prouver, malgré un contexte défavorable, sa capacité à produire des résultats. « *C'est un début, pas un point d'aboutissement* », rappelle Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'Emploi.

La qualité des accords passés sera primordiale. Elle fait débat. La CGT dénonce un « *coup d'épée dans l'eau* ». Elle estime que les accords ne sont « *pas assez contraignants* » et qu'ils ont été bâtis en urgence uniquement pour éviter de payer la taxe. Marcel Grignard, numéro deux de la CFDT, se dit également « *assez sceptique* ». Outre le « *manque d'ambition* » de nombreux accords d'entreprise, il craint que les textes négociés dans les branches, de meilleure qualité, « *ne soient pas déclinés sur le terrain* ».

L'exécutif a lancé une enquête qualitative dont les résultats sont attendus pour le printemps. Il juge les premières remontées plutôt encourageantes. Sur certains textes, « *il y a du travail à faire* », admet Laurent Wauquiez, mais l'essentiel des accords de branche examinés respecte le cahier des charges défini pour échapper aux sanctions, à commencer par la fixation d'objectifs chiffrés dans au moins trois des six domaines cités dans le décret : recrutement, conditions de travail, aménagement des fins de carrière, transmission des compétences, anticipation des évolutions de carrière, formation.

#### « **Changement d'époque** »

L'ambition et l'ampleur des accords dans des branches qui ont par le passé abondamment recouru aux préretraites, comme la métallurgie et la chimie, témoignent d'« *un changement d'époque* », affirme l'entourage de Xavier Darcos. De même, l'action de certains grands groupes, tels Rhodia (lire encadré), laisse augurer, comme l'agence de notation sociale Vigeo le soulignait dans un rapport remis en juin sur les bonnes pratiques, d'une volonté naissante des directions de « *déconstruire une "culture de la préretraite" encore bien présente sur le terrain* ». Autre constat encourageant : cette évolution s'articule de plus en plus avec l'essor de la gestion prévisionnelle des emplois et de la lutte contre la pénibilité.

Laurent Wauquiez estime que le taux d'emploi des seniors devrait atteindre 39 % en 2009 (un chiffre à confirmer), soit 1 % de plus qu'en 2008. Ce taux demeure très éloigné de l'objectif de 50 % affiché depuis 2006... à l'horizon 2010.

Et le dernier quart de salariés non couverts par un plan d'action, issu de petites branches et de PME peu habituées à négocier, sera difficile à aller chercher. Xavier Darcos verra « *en 2010 s'il est nécessaire de passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats* ». Les syndicats exigent un dispositif national de reconnaissance de la pénibilité.

Dans la fonction publique, le décret relevant de 60 à 65 ans la limite d'âge, sous réserve d'en avoir les capacités physiques et d'en faire la demande, est paru hier au « Journal officiel ». Les agents qui souhaitent prolonger leur activité devront le réclamer au plus tard six mois avant la survenance de la limite d'âge.

## Le recensement confirme le dynamisme des régions littorales

Les régions littorales, de la Bretagne à la Corse, enregistrent les plus gros gains démographiques. Selon les chiffres du dernier recensement, publiés au « Journal officiel » du 31 décembre, la France compte 63,6 millions d'habitants.

<b>La population française région par région*</b>		
En nombre d'habitants recensés en 2007 (variation 2007/2006)		
France métropolitaine et DOM	<b>63.601.002</b>	<b>+ 0,65 %</b>
Dont France métropolitaine	<b>61.795.550</b>	<b>+ 0,64 %</b>
▶ Alsace	1.827.248	+ 0,64 %
▶ Aquitaine	3.150.890	+ 0,99 %
▶ Auvergne	1.339.247	+ 0,25 %
▶ Basse-Normandie	1.461.429	+ 0,32 %
▶ Bourgogne	1.633.891	+ 0,31 %
▶ Bretagne	3.120.288	+ 0,83 %
▶ Centre	2.526.919	+ 0,29 %
▶ Champagne-Ardenne	1.339.487	+ 0,05 %
▶ Corse	299.209	+ 1,70 %
▶ Franche-Comté	1.158.671	+ 0,69 %
▶ Haute-Normandie	1.816.716	+ 0,31 %
▶ Ile-de-France	11.598.866	+ 0,57 %
▶ Languedoc-Roussillon	2.560.870	+ 1,04 %
▶ Limousin	737.001	+ 0,83 %
▶ Lorraine	2.339.881	+ 0,18 %
▶ Midi-Pyrénées	2.810.559	+ 1,20 %
▶ Nord-Pas-de-Calais	4.021.676	+ 0,08 %
▶ Pays de la Loire	3.482.594	+ 0,93 %
▶ Picardie	1.900.354	+ 0,32 %
▶ Poitou-Charentes	1.739.780	+ 0,90 %
▶ PACA	4.864.015	+ 1 %
▶ Rhône-Alpes	6.065.959	+ 0,74 %
▶ Guadeloupe	400.584	- 0,04 %
▶ Guyane	213.031	+ 3,32 %
▶ Martinique	397.730	0 %
▶ Réunion	794.107	+ 1,53 %

Idé - Sources : Insee, Les Echos \* population municipale

Lentement mais sûrement la France continue de se peupler. L'Hexagone et les départements d'outre-mer comptent désormais 415.077 habitants de plus, ce qui porte leur population à 63.601.002 habitants (61.795.550 pour la seule France métropolitaine). Ce chiffre correspond à une hausse de 0,65 % sur un an, l'unité de temps et de mesure de la nouvelle méthode de recensement enclenchée par l'Insee en 2004 et aujourd'hui totalement opérationnelle. Paru au « Journal officiel » du 31 décembre 2009, il représente la situation démographique de l'année 2007, obtenue par l'addition de toutes les populations municipales et non la somme des populations totales. Selon ce dernier mode de comptage, qui intéresse tout spécialement les collectivités locales, la France compte, toujours selon le décret du « JO », plus de 65 millions d'habitants (65.031.022, exactement). C'est 5 millions de plus qu'en 1999, date du dernier recensement « ancienne formule ».

## L'attraction des grands espaces

Seulement trois régions voient leurs nombres d'habitants stagner, sinon diminuer. Les populations totales de la Champagne-Ardenne et de la Martinique sont stables, mais leurs populations municipales baissent de 0,03 %. La Guadeloupe est dans le pire cas de figure, avec un recul démographique lisible sur les deux tableaux. Partout ailleurs, la croissance est au rendez-vous. Avec une mention spéciale aux régions de tout l'arc méditerranéen qui, toutes, Midi-Pyrénées compris, réalisent un gain supérieur à 1 % par rapport aux chiffres de l'année 2006. La Corse, de très loin la région la moins peuplée de métropole (299.209 habitants), progresse de 1,7 %, soit le meilleur score hors outre-mer. La pression démographique sur le littoral se confirme également sur tout l'arc atlantique, de l'Aquitaine (+ 0,99 %) à la Bretagne (+ 0,83 %). Les grandes espaces ruraux attirent également. Le Limousin, qui n'en manque pas, compte 6.081 habitants de plus, soit un gain de population de 0,83 % sur un an.

La dynamique est plus molle dans les deux grandes régions urbaines que sont l'Île-de-France (+ 0,57 %) et Rhône-Alpes (+ 0,74 %) dans une moindre mesure. Les progrès sont minuscules sur la partie nord et la partie est de l'Hexagone, particulièrement dans les régions de vieille industrie (+ 0,08 % pour le Nord Pas-de-Calais et + 0,18 % pour la Lorraine).

Au final, le dernier cliché démographique présenté par l'Insee, décliné par régions, départements et communes sur son site Internet, ressemble d'assez près à celui de l'année précédente. Il n'enlève par ailleurs rien à une situation bien française, celle d'un territoire au paysage communal extrêmement déséquilibré. En effet, sur les 36.682 communes qui maillent l'Hexagone, 19.428 ne comptent que de 50 à 499 habitants et totalisent seulement 4,5 millions d'habitants. A l'opposé, la France totalise 930 communes de plus de 10.000 habitants où se concentre aujourd'hui pratiquement la moitié (31,5 millions de personnes) de la population nationale.

## L'incontournable chantier des retraites

Ce sera, avec l'emploi, le dossier social le plus sensible de 2010. Et pour **Nicolas Sarkozy** un test de sa volonté de continuer de réformer, quitte à braquer la rue et l'opinion à moins de deux ans de l'élection présidentielle. Enumérant les grandes réformes de l'année, le chef de l'Etat a mis en avant lors de ses vœux la « *consolidation de notre système de retraite* ». En 2008, le « rendez-vous » légal imposé sur ce chantier avait accouché d'une souris : le passage de 40 à 41 ans de cotisations, entre 2009 et 2012, pour bénéficier d'une retraite à taux plein avait été acté, mais le principe en avait été fixé dès la loi Fillon.

Mais cela ne suffira pas, loin de là, à rééquilibrer les régimes de retraite. Celui des salariés du privé devrait dégager un déficit supérieur à 10 milliards d'euros en 2010. La réforme de 2003 tablait sur un recul du chômage, à 4,5 % en 2015, qui aurait permis une baisse des cotisations Unedic et, de manière concomitante, une hausse des cotisations retraite. Ce raisonnement a été balayé par la crise. Les nouvelles projections financières qu'établira le Conseil d'orientation des retraites en avril, après les élections régionales, feront état de besoins de financement considérables à l'horizon 2020 et 2050. Elles donneront le top départ de la réforme. Et, cette fois, le chef de l'Etat a promis d'être offensif : « *Je ne reculerai pas sur la réforme des retraites* », a-t-il martelé début décembre.

## Casus belli pour les syndicats

L'Élysée est bien décidé à mettre sur la table le tabou du relèvement de l'âge légal de la retraite, qui permet aujourd'hui de partir à soixante ans sans pénalité pour les salariés ayant suffisamment cotisé. Mais, pour les syndicats, CGT en tête, c'est un casus belli. La loi Fillon avait prévu que la durée d'assurance continuerait d'augmenter, en fonction de l'espérance de vie des retraités. Mais ce raisonnement atteint ses limites : la durée passerait à 41,5 ans à l'horizon 2020, ce qui ne réglerait rien.

D'où la volonté de relever aussi l'âge légal, ce qui permettrait des économies substantielles sur la décennie 2010. Imposer une telle mesure en période de chômage élevé est néanmoins risqué. Pour « équilibrer » sa réforme, le gouvernement devra prendre en compte la pénibilité des emplois et garantir une meilleure prise en charge des personnes âgées dépendantes. L'exécutif devrait laisser passer le congrès de juin de la CFDT pour entrer dans le vif du sujet. La réforme serait bouclée à l'automne.

Les échos 5 janvier 2010

**Taxe carbone : « Nous ne pouvons pas prendre le risque d'une nouvelle censure »**

### **La taxe professionnelle sur les équipements et biens mobiliers est supprimée depuis le 1er janvier. Quel est le gain final pour les entreprises ?**

La réforme de la taxe professionnelle (TP), que le Conseil constitutionnel a validée pour l'essentiel, va modifier des pans entiers de la fiscalité pour les entreprises et les collectivités locales. La charge fiscale de ces premières est réduite de 12,3 milliards d'euros cette année et de 4,8 milliards les années suivantes, nets d'impôt sur les sociétés. Un simulateur sera mis en place, prochainement, sur le site du ministère de l'Economie pour que chaque entreprise puisse évaluer ses gains. Le coût d'un investissement productif sera réduit de 22 % en moyenne. Par rapport à la taxe professionnelle, la réduction de la charge fiscale dépasse en moyenne 50 % pour les PME et 15 % pour les grandes entreprises. Et malgré la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la charge sur les salaires est également réduite de 1,8 milliard d'euros en 2010. Au final, nous espérons que la réforme encouragera les entreprises à investir chaque année des milliards d'euros supplémentaires.

### **Les collectivités, qui percevaient 27 milliards d'euros de TP et ne recevront que 15 milliards au titre de la contribution économique territoriale, sont très inquiètes pour leur autonomie financière...**

Brice Hortefeux et moi-même allons prochainement envoyer un courrier à l'ensemble des collectivités pour leur expliquer les avantages de la réforme, ainsi que les garanties sur leurs ressources : compensation presque intégrale de la TP par des ressources fiscales dynamiques, fonds de péréquation, répartition d'un quart de la cotisation sur la valeur ajoutée en fonction de critères représentatifs des besoins des collectivités (population, voiries, dépenses sociales), garantie individuelle des ressources de chaque collectivité... Dès la fin de la semaine, les 36.000 communes, tous les départements et toutes les régions disposeront également sur le site Internet du ministère de l'Economie d'une simulation du produit fiscal dont ils disposeront l'an prochain.

Une chose est sûre : la réforme protège les collectivités contre les effets de la crise en leur garantissant, a minima, des recettes au moins égales en 2010 à celles de 2009. Certaines auront un léger surcroît de recettes.

### **Le Conseil constitutionnel a annulé le régime fiscal des professions libérales, taxées au titre de leurs recettes. Que comptez-vous faire ?**

La décision du 29 décembre a pour effet d'alléger de 770 millions d'euros la charge fiscale des titulaires de BNC et de 530 millions d'euros nets si l'on déduit le surcroît d'impôt sur le revenu l'année prochaine. L'impact sur les ressources propres des communes et, indirectement, sur les dépenses de l'Etat, serait donc très important : c'est pour cela que nous étudions la possibilité de réviser le projet de loi afin de tenir compte des remarques du Conseil, qui conteste la différence de traitement entre les entreprises employant moins ou plus de 5 salariés. Au passage, je note que celui-ci revient sur une loi datant du 10 janvier 1980 !

### **Comprenez-vous l'argumentation du Conseil sur l'annulation de la contribution carbone, ou estimez-vous qu'il s'agit d'une décision politique ?**

Je ne peux pas douter du fait qu'il y a une vraie logique juridique derrière cette décision.

Je regrette néanmoins que le Conseil n'ait pas pris en compte la différence de situation entre les entreprises soumises au marché européen des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> et les autres. Maintenant, cela ne sert à rien de pleurer sur le lait renversé et nous allons prendre en compte les objections du Conseil. Je souligne tout de même une chose : le principe même de la taxe, son niveau et la redistribution pour les ménages ne sont pas remis en cause. Nous n'avons donc pas l'intention de modifier le volet ménages de la contribution carbone. Même chose pour les professionnels les plus exposés, tels que les routiers, les agriculteurs ou les pêcheurs : les tarifs réduits qui étaient prévus ne sont pas contestés et peuvent donc être conservés.

### **Il reste le sujet central, à savoir les 1.018 installations industrielles émettant le plus de CO<sub>2</sub> qui étaient totalement exonérées...**

Nous estimions que ces entreprises soumises au système des quotas de CO<sub>2</sub> subissaient déjà des contraintes et des charges financières. Elles doivent réduire progressivement leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 21 % d'ici à 2020 et bénéficient donc de quotas en nombre décroissant. Elles doivent acquérir des quotas supplémentaires sur le marché. Tout n'est donc pas gratuit et, à compter de 2013, les allocations de quotas deviendront progressivement payantes. Cela étant, le Conseil argue de leur gratuité à court terme et nous devons donc modifier notre copie sur ce point.

### **Toutes ces entreprises seront-elles concernées par la nouvelle contribution carbone ?**

Nous travaillons sur la possibilité d'appliquer des taux réduits et de mettre en place par ailleurs d'autres mécanismes incitatifs ou des plafonnements, par exemple sur la base de la valeur ajoutée. J'ai le souci de la compétitivité de ces entreprises et il n'est pas question de taxer à tout-va des secteurs à l'équilibre économique fragile. Je plaide pour un mécanisme d'imposition différencié en fonction de leur exposition à la concurrence internationale et en fonction de l'intensité énergétique de leur production.

### **L'impact net en termes de prélèvements sera-t-il totalement neutre, comme pour les ménages ?**

Il est trop tôt pour le dire, mais nous ne pouvons pas prendre le risque d'une nouvelle censure. Cela étant, on peut imaginer un prélèvement nettement inférieur aux 2,15 milliards que coûterait l'application stricto sensu de la taxe à ces entreprises.

### **Le mécanisme sera-t-il pérenne ou transitoire jusqu'en 2013 ?**

Nous verrons, mais dans tous les cas il faudra sans doute une clause de revoyure. Il y a notamment des incertitudes sur la pérennité ou non de la gratuité des quotas pour certains secteurs au-delà de 2013 ; c'est une décision qui relève de la Commission européenne.

### **Quel regard portez-vous sur la situation économique ? Allez-vous modifier la prévision de croissance du budget ?**

C'est probable parce que nous avons bâti le budget sur une croissance de 0,75 % en 2010 et que le consensus tourne autour de 1,5 %. Le FMI et l'OCDE estiment aussi que la France fera mieux que prévu. Pour ma part, je suis prudente et je veux le rester. Je suis très attentive à l'environnement international et, par exemple, à ce qu'a dit Angela Merkel le 31 décembre aux Allemands sur la conjoncture : « *Certaines choses risquent même de devenir plus difficiles encore, avant de finalement s'améliorer.* » Je pense que l'on fera au moins 1 % en 2010.

### **Craignez-vous une rechute ?**

Le fond des choses, à mon avis, est que l'on assiste à un immense rééquilibrage mondial. Des vraies plaques tectoniques bougent. Nous assistons à une consolidation de la croissance chinoise ainsi qu'à une modification profonde de la politique économique de ce pays. Nous devons aussi continuer à suivre de près les questions liées au taux de change chinois. Et, dans ce contexte de rééquilibrage, les investissements d'avenir que nous préparons dans le cadre de l'emprunt national sont une carte importante à jouer destinée à nous doter de véritables relais de croissance pour l'avenir.

## **Doit-on mettre l'échec français dans le nucléaire à Abu Dhabi sur le compte du glissement tectonique dont vous parlez ?**

Je n'ai pas de leçon à donner, mais les entreprises doivent être à l'écoute de leur client. « Le client est roi », c'est un principe que j'ai toujours appliqué dans ma vie professionnelle antérieure. L'offre française n'était sans doute pas la mieux calibrée. Ce n'est pas simplement une affaire de coût, même si l'on sait que nous étions un peu plus chers que les Coréens.

## **La distribution du crédit constitue un élément déterminant de la conjoncture. Où en sommes-nous ?**

Les encours de crédit résistent mieux que dans la zone euro et mieux que lors des dernières récessions. Mais la situation est très contrastée. Les crédits aux ménages ont progressé. Les grandes entreprises se sont tournées vers les marchés obligataires. Pour les PME, la situation est différente. Je verrai les banques début février sur cette question du financement de l'économie et, notamment, l'évolution des crédits de trésorerie, qui sont en chute sur un an. Il y a de l'attente des entreprises, mais pas seulement. Sur le terrain, il y a parfois aussi des conditions qui sont exigées et qui empêchent la mise en place d'un crédit vital pour l'entreprise. J'avais demandé à chaque banque un plan d'action pour 2009. Je demanderai aux banques d'élaborer un nouveau plan d'action et de prendre de nouveaux engagements pour 2010. Il faut que les banques restent mobilisées pour que la reprise ne soit pas gênée par un manque de crédit.

Les échos 6 janvier 2010

## **CGT : Bernard Thibault redistribue les rôles**

La commission exécutive s'est réunie hier pour étudier la réforme de la gouvernance de la centrale. Eric Aubin devrait hériter du dossier des retraites.

Un mois après sa réélection, Bernard Thibault rebat les cartes au sein de la CGT. Hier, la commission exécutive (CE), véritable Parlement de la centrale (54 membres), s'est réunie pour débattre de la nouvelle « gouvernance » proposée par le leader cégétiste. La réorganisation est de taille : malgré les doutes et grincements de dents provoqués en interne par son projet, Bernard Thibault reste décidé à renforcer le rôle de la CE en confiant à ses membres la gestion de nombreux dossiers tandis que le bureau confédéral (ramené de 12 à 8 membres) se concentrera essentiellement sur l'animation de la vie confédérale et du travail de la CE. A terme la CGT va définir quelque 25 commissions de travail au sein de cette CE contre une petite dizaine auparavant.

Officiellement, rien n'est encore arbitré -une nouvelle réunion se tiendra dans deux semaines - et aucun dossier n'est déjà attribué nommément. Mais en coulisses, leur répartition au sein de la centrale se dessine. A commencer par ceux liés aux sujets les plus sensibles cette année : sauf surprise (jamais à exclure avec Bernard Thibault), Eric Aubin devrait ainsi gérer le dossier des retraites et Maurad Rabhi garder celui de l'emploi. Ce dernier pourrait toutefois perdre le volet « indemnisation du chômage », que la centrale envisage de séparer de l'emploi pour le rattacher aux questions de salaires et de minima sociaux, dont le responsable resterait à définir. Un exemple, parmi d'autres, des âpres débats en cours au sein de la CGT sur la redéfinition du périmètre des portefeuilles à pourvoir.

## **Eminence grise**

Par souci de continuité, des membres du bureau confédéral conserveraient toutefois des dossiers : selon nos informations, Michel Doneddu, reconduit au poste de trésorier et administrateur, est bien parti pour rester en charge du dialogue social (représentativité, notamment) et Mohamed Oussedik, entrant au bureau, continuerait de gérer la politique industrielle.

De son côté, Maryse Dumas, qui a quitté le bureau confédéral et la CE en décembre, pourrait, à sa demande, être en charge de la formation des dirigeants de fédérations et d'unions territoriales de la centrale. Autre poids lourd sortant, Jean-Christophe Le Duigou est promis à un rôle, taillé sur mesure, d'éminence grise de Bernard Thibault en tant que conseiller.

### **Prud'homales : SUD en passe d'obtenir 330.000 euros de subventions**

Le Conseil d'Etat a jugé illégale la décision, en 2008, d'exclure Solidaires (SUD) des subventions pour la campagne prud'homale.

C'est une facture salée que s'apprête à recevoir le ministère du Travail. Dans un courrier adressé hier soir, l'union syndicale Solidaires (SUD) s'appuie sur un arrêt rendu le 30 décembre par le Conseil d'Etat pour lui réclamer pas moins de 332.049 euros. L'affaire remonte à 2008. A l'approche des élections prud'homales de fin d'année, le ministère, alors dirigé par Xavier Bertrand, avait attribué 4,32 millions d'euros aux syndicats pour financer leur campagne.

### **Solidaires réclame son dû**

Mais cette subvention avait été réservée aux organisations ayant approché ou dépassé 5 % des voix au précédent scrutin (2002), ce qui avait exclu Solidaires. C'est cette exclusion que le Conseil d'Etat, saisi par Solidaires, vient d'annuler, jugeant qu'elle était « *contraire au principe d'égalité* ». Comme la mesure était d'ordre budgétaire, les juges estiment qu'il n'y avait pas lieu de fixer un seuil pour en bénéficier.

Conséquence, Solidaires réclame son dû, qu'elle estime à 332.049 euros en s'alignant sur le montant attribué à l'Unsa (les autres syndicats, plus gros, avaient obtenu de 500.000 à 1 million d'euros). Hier, le ministère du Travail a simplement indiqué « *étudier les conséquences de l'arrêt et les réponses qu'il convient de lui apporter* ». Ses spécialistes des contentieux administratifs cherchent à déterminer si la décision implique forcément de verser la somme réclamée par Solidaires. La réponse sera probablement affirmative. Le ministère précise en tout cas qu'il exclut de reprendre à cet effet une partie des sommes versées aux autres syndicats.

Ce même 30 décembre, un autre arrêt du Conseil d'Etat a par ailleurs jugé que Solidaires pouvait siéger au Conseil économique, social et environnemental (Cese) comme les autres syndicats, annulant ainsi une décision du Premier ministre. « *Ces décisions prouvent que notre syndicalisme de lutte [...] est installé durablement dans le paysage syndical. Le gouvernement, le patronat et tous ceux qui refusent cette réalité et veulent la contourner devront compter avec elle et cesser de jouer avec les règles démocratiques* », s'est félicité hier Solidaires.

### **Taxe professionnelle : un gain d'impôt moyen de 22 % pour les entreprises**

La construction et l'agriculture voient leur impôt réduit de plus d'un tiers, l'industrie de 32 %, selon les simulations définitives de Bercy. Les banques et l'énergie sont les seuls perdants.



Après plusieurs mois d'incertitude, les entreprises peuvent désormais savoir, à l'euro près, quel bénéfice attendre de la suppression de la taxe professionnelle (TP) sur les équipements et biens mobiliers, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Un simulateur leur sera proposé prochainement sur le site Internet de Bercy, pour évaluer leur propre situation. Les entreprises sont dans leur très grande majorité gagnantes, la TP (25,6 milliards) étant remplacée par un panier d'impôts moins lourd (19,9 milliards). Les simulations macroéconomiques, qui n'ont pu être définitivement calées qu'à l'issue des multiples changements au Parlement (instauration d'une cotisation minimale, plafonnement variable selon le chiffre d'affaires, etc.) montrent un gain d'impôt très important, de 22 % en moyenne. Mais celui-ci varie beaucoup selon la taille et le secteur d'activité de chaque établissement.

Au final, **Nicolas Sarkozy** n'est pas très loin de respecter son engagement de ne faire aucune entreprise perdante, les seuls secteurs pénalisés étant les banques (+ 1 % d'impôt) et l'énergie (+ 3 %). **EDF**, par exemple, qui aurait dû être le premier bénéficiaire de la réforme, en tant que premier contributeur de la TP, doit acquitter une taxe forfaitaire sur les entreprises de réseaux (2.913 euros par mégawatt), ce qui annule intégralement son gain.

### Les PME largement gagnantes

Parmi les principaux gagnants : la construction, les services à la personne, les pêcheurs et les agriculteurs, qui verront leur impôt réduit de plus d'un tiers (voir ci-contre). L'industrie, pour qui a été menée la réforme, voit son impôt réduit de 32 %.

Aucune taille d'entreprise n'est perdante. Mais la réforme profitera, en premier lieu, aux 150.000 entreprises réalisant entre 1 et 3 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'impôt payé y sera inférieur, de près de deux tiers, à celui acquitté jusqu'alors ! Dans les 2 millions d'entreprises les plus petites, celles qui réalisent moins de 1 million de chiffre d'affaires, l'impôt sera divisé par près de deux (49 %). Les 46.000 entreprises les plus grandes, dont le chiffre d'affaires excède 7,6 millions, sont a priori les moins bien loties (- 13 % d'impôt). Mais compte tenu de leur poids fiscal, ce sont elles qui présentent la plus grosse facture pour l'Etat : avec 2,2 milliards d'euros d'impôt en moins, elles absorbent 40 % du bénéfice de la réforme.

Les échos 8 janvier 2010

FRANÇOIS CHÉRÈQUE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CFDT  
« Pas question de bâcler la réforme des retraites »

A cinq mois de son congrès, le leader de la CFDT adresse un avertissement au gouvernement : les salariés voudront des résultats en termes de pouvoir d'achat en 2010 et la volonté de Nicolas Sarkozy de relever l'âge légal de la retraite se heurtera à une ferme opposition de son syndicat.

### Comment jugez-vous le climat social ?

Les fermetures de sites font moins la une mais continuent. Le discours politique sur la reprise, trop optimiste, alimente les attentes sur le pouvoir d'achat chez des salariés qui ont consenti beaucoup de sacrifices en 2009. Les négociations salariales seront d'autant plus tendues que, avec la hausse minima du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier, le gouvernement a incité les entreprises à la modération. Beaucoup dépendra du niveau réel de la reprise. Plus elle sera forte, plus les revendications le seront.

### Et du côté des fonctionnaires ?

J'observe dans la fonction publique, en particulier de l'Etat, les mêmes symptômes de souffrance que chez Pôle emploi ou France Télécom, avec la même origine : la gestion calamiteuse des mutations. La réforme de l'Etat est menée n'importe comment. Cela me rappelle la mise en oeuvre des 35 heures à l'hôpital : une approche court-termiste au seul service d'un message politique, sans tenir compte de la réalité du travail des agents. Le dialogue social est réduit à un niveau misérable. Il faut s'attendre à d'importants mouvements sociaux et à des réactions individuelles fortes.

### Quel regard portez-vous sur le conflit dans le RER A ?

Je suis critique envers les actions qui pénalisent les usagers. Mais je suis encore plus critique envers la direction de la RATP, qui a refusé tout dialogue. Je m'interroge enfin sur l'attitude du gouvernement. Une semaine avant, il s'était posé en médiateur sur le conflit des routiers et, là, il a refusé de jouer ce rôle dans une entreprise publique ! A l'approche des élections régionales, il ne devait pas être pressé d'apaiser la situation dans une région dirigée par la gauche...

### Le secrétaire d'Etat à l'Emploi estime complète la boîte à outils face au chômage. Et vous ?

Il faut la rendre plus performante en améliorant le fonctionnement du Fonds d'investissement social (Fiso). Etat, partenaires sociaux, pour l'instant, chacun est crispé sur sa cassette. Par ailleurs, le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels a aussi comme objectif de former les salariés et les chômeurs peu ou pas qualifiés. Il va falloir rapprocher ces deux fonds. Il faut aussi développer le chômage partiel, notamment dans les PME. Enfin, renforçons encore les moyens du service public de l'emploi. C'est une catastrophe ! Pôle emploi a besoin de plus d'emplois stables, il faut titulariser les CDD. On nous annonce encore 120.000 chômeurs de plus cette année. Le redémarrage de la Bourse n'est pas le signe d'une reprise. Nous serons sortis de la crise quand le chômage sera revenu à son niveau de mi-2008.

### Que préconisez-vous pour les chômeurs en fin de droits ?

La question s'inscrit dans celle, plus globale, du pouvoir d'achat. Seules les mesures prises sous la pression de la mobilisation intersyndicale ont permis de le maintenir en 2009. Il faut les poursuivre. Il faut aussi que les salariés fassent monter la pression dans les entreprises. Concernant les fins de droits, renvoyer le problème à l'Unedic comme le fait Laurent Wauquiez, c'est demander aux seuls salariés du privé de financer la solidarité nationale. Ce n'est pas acceptable. L'Etat doit assouplir l'accès à l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et augmenter son montant.

### Présenterez-vous un candidat à la présidence de l'Unedic ?

La CFDT va présenter Gaby Bonnand, qui siège déjà au conseil d'administration. Il est naturel pour la seule organisation syndicale ayant signé l'accord sur l'assurance-chômage de décembre 2008 d'assumer sa responsabilité. A la CFDT, nous ne sommes pas schizophrènes et nous n'avons jamais revendiqué la présidence d'un organisme quand nous n'avons pas signé l'accord le régissant.

### Comment la CFDT aborde-t-elle la réforme des retraites ?

Il faut être lucide : le système créé en 1945 n'est plus adapté. Un rafistolage n'est plus possible. Il faut une réforme d'ampleur du système par répartition pour faire face au vieillissement de la population, à des carrières plus erratiques et à l'enjeu de la pénibilité du travail.

Les retraites doivent mieux coller aux parcours de vie des assurés, avec plus de choix personnels et de lisibilité car le système actuel est trop complexe.

**Ce que vous décrivez ressemble au système de retraites par points, l'une des pistes envisagées. La CFDT y est favorable ?**

Je ne veux pas choisir aujourd'hui. Ce que je viens de décrire, c'est la problématique sur laquelle nous allons travailler à notre congrès.

**Plusieurs syndicats soulignent que le système par points n'assurera pas l'équilibre financier des retraites...**

C'est vrai, il n'y a pas de solution miracle. C'est pour cela qu'il faudra mettre tous les paramètres sur la table. Et c'est pourquoi je m'inquiète du calendrier qui sera retenu. Pour nous, il n'est pas question de laisser le gouvernement boucler une réforme de cette ampleur en quelques mois, à partir d'avril, pour des raisons purement électorales. Il ne faut pas la bâcler. Les déficits sont importants mais on n'est pas à six mois près. Le calendrier inscrit dans la loi Fillon prévoyait un vrai rendez-vous sur les retraites en 2012. C'était le bon rythme.

**Nicolas Sarkozy a annoncé que l'âge légal de départ, aujourd'hui fixé à 60 ans, pourrait être reporté. Qu'en pense la CFDT ?**

Si le chef de l'Etat précipite la réforme, c'est évident qu'il privilégiera le report de l'âge légal, qui permet de réaliser des économies à court terme. Si on remet en question les 60 ans, on sanctionne ceux qui ont commencé à travailler tôt, donc les ouvriers. A la CFDT, nous privilégions la durée de cotisation pour réformer sur le long terme.

**Le leader de la CFTC, Jacques Voisin, a accusé la CFDT de se « compromettre » avec le patronat et le gouvernement. Que lui répondez-vous ?**

L'insulte n'est pas notre mode de communication. Il dépasse les bornes. Sur le terrain, beaucoup de militants CFTC ne partagent pas son point de vue et rejoignent nos équipes, comme à la SNCF ou chez AXA. Jacques Voisin a tort de jouer le repli sur soi. Plus les syndicats collaboreront sereinement, plus ils seront forts. C'est pourquoi il faut continuer de faire vivre l'intersyndicale malgré les tensions liées à la réforme de la représentativité. Contrairement à Jacques Voisin, Alain Olive (Unsa), lui, l'a bien compris.

**Comment qualifier vos relations actuelles avec la CGT ?**

Je suis pragmatique. Les deux premières centrales ont une responsabilité à assumer, qui passe par un dialogue serein. C'est sûr, nous avons et nous aurons des désaccords. L'essentiel est de les assumer et de s'assurer qu'ils ne débouchent plus sur des déchirements et des drames.

**Jean-Charles Simon, directeur général délégué du Medef, a démissionné. Craignez-vous que les tensions au sein du patronat paralysent le dialogue social ?**

Le patronat a déjà envoyé un très mauvais signal en refusant de négocier sur le dialogue social dans les TPE. Le Medef et la CGPME renient les engagements pris dans la réforme de la représentativité. C'est un symptôme grave. On parle beaucoup de la faiblesse des syndicats, mais je constate désormais surtout celle du patronat.

Le moniteur 7 janvier 2009

**-5,5% en 2009 : l'artisanat du bâtiment clôture en baisse**

Un bilan morose pour l'année écoulée et des prévisions pour 2010 qui tablent sur un ralentissement de la baisse estimée à -2,5% pour le bâtiment et à -1,5% pour l'artisanat du bâtiment. Les premiers signes de reprise devraient cependant se faire sentir sous l'impulsion des nouveaux défis de cette décennie pour les artisans et grâce à des mesures de soutien à l'activité.

Avec une baisse d'activité de -9% en volume au 4e trimestre 2009, la situation du bâtiment en ce début d'année reste préoccupante. L'artisanat n'échappe pas non plus à la tendance baissière et continue de voir le volume de son activité reculer, affichant -6,5% au 4e trimestre. Si la rénovation se maintient au niveau de l'été dernier (-3%), la construction neuve s'enfonce toujours avec une activité en baisse de -11,5% sur ces 3 derniers mois.

Les chiffres de la tendance annuelle sur 2009 révèlent un bilan morose pour le bâtiment, que ce soit pour l'activité en général : -7% ou pour l'artisanat du bâtiment : -5,5%.

Pour Jean Lardin, président de la CAPEB, « 2009 a été une année extrêmement éprouvante pour l'artisanat du bâtiment. Le début d'année 2009 a subi la brutalité du retournement de conjoncture. Tous les trimestres qui ont suivi ont été négatifs. Dans cette tempête, les 362.000 entreprises du secteur ont plus que jamais besoin d'être soutenues et comptent aussi sur les politiques de relance. Par exemple, des mesures salutaires comme l'éco-PTZ devraient continuer de jouer leurs rôles d'amortisseur de crise et continuer aussi à encourager les ménages à investir dans des travaux d'amélioration énergétique aujourd'hui incontournables. »

14

La maçonnerie est le corps de métier le plus impacté avec un recul d'activité de -10% au dernier trimestre, et -7,5% sur 2009. Le secteur de l'aménagement-décoration-plâtrerie demeure le moins touché par la conjoncture (-2% sur le dernier trimestre et -3% sur l'année).

Sur l'ensemble de l'année 2009, la baisse de l'activité touche indifféremment les petites comme les grandes entreprises artisanales. Au 4e trimestre, les structures de plus de 10 salariés ont été néanmoins plus affectées (-7,5% contre -6,5% pour les plus petites) et ont vu leur carnet de commandes s'amenuiser, là où les plans de charges des petites structures se sont stabilisés.

Enfin, la détérioration de la trésorerie des entreprises artisanales reste à un niveau identique entre le 3e au 4e trimestre 2009.

### **Un moindre ralentissement espéré en 2010, vers la reprise en 2011?**

En 2010, le bâtiment devrait connaître une baisse moins importante mais continuera de souffrir de la conjoncture. La tendance attendue pour cette année est de - 1,5 % dans l'artisanat du bâtiment et -2,5% dans le bâtiment en général.

Jean Lardin tempère : « Les premières prévisions nous amènent à rester prudents. En revanche, les défis de la nouvelle décennie pour l'artisanat du bâtiment devraient permettre d'amorcer un redémarrage. Le rendez-vous avec la reprise est pris pour 2011 ! »

Dans les prochaines années, plusieurs facteurs de relances sont attendus : augmentation des besoins de logements, demande croissante de travaux d'amélioration énergétique sous l'impulsion du Grenelle de l'environnement, accessibilité des logements et des bâtiments, etc.